



I. ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Accueil périscolaire matin et soir :

L'accueil périscolaire a lieu du premier au dernier jour de classe. Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- Accueil des enfants le matin de 7h00 à 8h20,
- Départ des enfants le soir de 17h à 18h30.

Les enfants sont accompagnés à leur arrivée et récupérés le soir par les parents ou les personnes autorisées.

Pendant l'accueil du soir, les enfants peuvent choisir une activité ludique ou de détente, dans les espaces réservés, sous la responsabilité des animateurs.

Pause méridienne :

La restauration scolaire est assurée les lundis, mardis, jeudis, vendredis, dès le premier jour de l'année de 11h30 à 13h20.

Les enfants sont appelés dans les classes à 11h25 par les animateurs et autres agents qui encadrent la surveillance de ce service. Les enfants de la maternelle mangent en premier suivis des élémentaires en service self.

Durant ce temps, les enfants peuvent jouer librement dans la cour ou participer à des jeux collectifs. En cas d'intempérie, la salle périscolaire « petite enfance » est mise à disposition pour des activités calmes (jeux de société, dessin, lecture, petit bricolage).

Accueil de loisirs « Choisyloups » :

Le centre de loisirs de Choisy accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires.

Les enfants seront répartis en trois groupes :

- Groupe des 3/4 ans à la salle « petite enfance »
- Groupe des 5/6 ans à la salle Véranda
- Groupe des 7/11 ans dans une salle de l'école élémentaire.

Ouverture la première semaine des petites vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques) et les 3 premières de juillet. L'accueil sera fermé durant les vacances de Noël et de fin juillet à Août date à définir. Un programme d'activité sera diffusé par mail avant l'ouverture des inscriptions.

II. MODALITES D'ADMISSION

Condition d'admission

Toute admission est soumise à une inscription administrative préalable. Les dossiers complets et signés doivent être rendus au plus tard (date à déterminer) soit envoyés par mail, soit déposés dans la boîte aux lettres de la mairie. Tout changement de situation dans le courant de l'année (adresse, coordonnées pour joindre les parents) doit être signalé.

Documents à fournir impérativement avec le dossier :

- Fiche sanitaire
- Photocopie des vaccins
- Attestation d'assurance
- En cas de séparation copie du jugement

Adhésion

Pourront bénéficier de ces services les enfants dont les parents auront acquitté le droit d'adhésion de 20,00 € par famille. L'adhésion peut être prise en cours d'année.

Modalités et modifications d'inscription accueil périscolaire et pause méridienne

Les inscriptions se font sur le site <https://www.logicielcantine.fr/choisy/>.

Toute modification annulation ou ajout devra se faire via le logiciel :

- 48H avant pour la cantine
- 24H avant pour le périscolaire du soir

Si les modifications ne sont pas faites dans les délais indiqués cela engendra des pénalités/majorations (voir grille tarifaire)

En cas de force majeure, il est possible de nous contacter à la mairie au 04.50.77.41.56, au périscolaire au 06.75.88.46.11.

Tout enfant « inscrit » sera obligatoirement pris en charge à la sortie de l'école par le périscolaire (sauf si les parents, ou les personnes autorisées, sont présents)

Absence et sortie scolaire

Toute absence doit par principe être notifiée en mairie au 04.50.77.41.56 ou par mail mairie@choisy.fr et ce, même si l'enseignant a été prévenu.

- Absence ou maladie : informer immédiatement la mairie puis fournir un justificatif pour la facturation des repas.
- Lorsqu'un(e) enseignant(e) est absent, dans ce cas précis, la collectivité ne facturera pas les repas aux familles.
- Grèves et sorties scolaires :
Pour les grèves, il est indispensable de prévenir la mairie en cas d'absence de l'enfant à l'école.
Pour les sorties scolaires, la mairie se charge de faire le lien avec l'école pour annuler les repas.

Modalités d'inscription accueil de loisirs :

Le programme d'activité des vacances sera diffusé en amont des ouvertures d'inscriptions par mail et sera affiché dans le groupe scolaire de Choisy.

Les parents devront inscrire les enfants sur le site <https://www.logicielcantine.fr/choisy/> au plus tard une semaine avant le premier jour du centre de loisirs. Elles seront considérées fermes et définitives 48h après inscription sur le site et donneront lieu à facturation.

Les inscriptions se feront à la semaine ou 4 jours (absence du mercredi). Des inscriptions à la journée pourront être envisagées en fonction du nombre de places disponibles. Pour cela il faudra faire une demande par mail et attendre validation du responsable centre de loisirs. Toute inscription journée faite sur logiciel sera automatiquement annulée.

Aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant (principe de l'occupation de la place) sauf sur présentation d'un certificat médical à transmettre dans les 3 jours.

III. REGLES DE VIE

Les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire sont des temps éducatifs pendant lesquels les enfants doivent respecter les mêmes règles de vie que durant le temps scolaire. Le personnel doit être respecté. Tout manquement aux règles de vie en collectivité sera sanctionné en fonction de sa gravité et de l'âge de l'enfant. Pour tout manquement de respect, d'indiscipline ou de perturbation du service, un rdv sera organisé entre les parents, le maire adjoint délégué au scolaire et la responsable de service. Une sanction pourra être envisagée en cas de récidive.

IV. SOINS – MEDICAMENTS

- Projet d'accueil individualisé (PAI) : Toute allergie ou problème alimentaire doit être signalé dès l'inscription. Dans le cadre d'une allergie alimentaire, avec PAI, les parents fournissent le repas. Ce temps passé sous la surveillance du personnel communal est facturé.
- Prise de médicaments : Les agents et les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou des soins particuliers durant les périodes d'accueil, même avec un certificat médical, sauf en cas de Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) dûment contractualisé entre la commune, le médecin, le directeur et les parents de l'enfant concerné.
- Accident : En cas d'évènement grave, accidentel ou non, le personnel contactera le SAMU ou les pompiers, qui prendront les dispositions nécessaires. Les parents seront avertis de ces démarches dans un second temps. Pour les accidents mineurs, le personnel communiquera aux parents et au directeur.

V. RESPONSABILITE

Les enfants sont sous la responsabilité de la commune durant les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire dès lors qu'ils ont été inscrits. Tout dommage causé par un enfant mettra en cause la responsabilité des parents. Ainsi, les parents doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant leur enfant dans le cadre de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Si les parents ne peuvent eux-mêmes venir chercher leur enfant, ils devront au moment de l'inscription :

- Désigner par écrit les personnes autorisées à le faire et dont le personnel vérifie l'identité au moment où il lui confie l'enfant.
- Présenter une décharge parentale écrite et signée pour les frères ou sœurs collégiens qui seraient chargés de récupérer l'enfant.

VI. MODALITES PRATIQUE DE REGLEMENT

Vous recevrez un mail en début de mois pour visualiser la facture du mois précédent sur le site 3D OUEST. Le règlement se fera par carte bancaire directement sur le site ou à la mairie par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public.

Périscolaire et pause méridienne

Quotient Familial	Goûter (tarif non appliqué pour les enfants bénéficiaires d'un PAI pour lesquels la famille doit fournir un goûter)	Périscolaire matin et soir (la demi-heure)	Repas	Repas PAI (avec fourniture d'un panier repas par la famille)
0-800 €	0,75 €	1,35 €	5,00 €	2.00
801 à 1200 €		1,45 €		
Plus de 1200 €		1,55 €		

Au-delà de 18H30, toute demi-heure commencée sera facturée, une amende de 15 € sera appliquée après 3 retards.

Pour la cantine : toute inscription non faite dans les délais, entrainera une pénalité de 3,00 €.

Accueil de loisirs

Quotient Familial	Semaine de 5 jours avec repas	Semaine de 4 jours avec repas	Journée avec repas	PLAN semaine de 4 jours	PAI de semaine de 5 jours	PLAN semaine de 5 jours	PAI journée
0-800 €	95,00 €	80,00 €	20 €	68 €	80 €	80 €	17 €
801 à 1200 €	110,00 €	92,00 €	23 €	80 €	95 €	95 €	20 €
Plus de 1200 €	125,00 €	104,00 €	26 €	92 €	110 €	110 €	23 €